

Nom : <b>Bossu</b> Prénoms : <b>Gaston Arthur</b> Surnoms :		Numéro matricule du recrutement : <b>1203</b> Classe de mobilisation :																										
ÉTAT CIVIL. Né le <b>24 mars 1892</b> à <b>Cuisse-la-Motte</b> , canton d' <b>Attichy</b> , département de <b>l'Oise</b> , résidant à <b>St-Thienne</b> , canton d' <b>Attichy</b> , département de <b>l'Oise</b> , profession de <b>Jardinier</b> , fils de feu <b>Arthur Louis Henri</b> et de <b>Cadet Reine Eugénie</b> , conjugués à <b>St-Thienne</b> , canton d' <b>Attichy</b> , département de <b>l'Oise</b> . Marié à		SIGNALEMENT. Cheveux <b>blonds</b> , Yeux <b>marrons</b> , Front <b>moyen</b> , Nez <b>moyen</b> , Visage <b>oval</b> , Renseignements physiologiques complémentaires : <b>caractère horif. de Compère de 2<sup>e</sup> sur le côté droit du front</b> Taille : <b>1 mètre 69</b> centimètres. Taille rectifiée : <b>1 mètre</b> centimètres. Marques particulières :																										
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. Inscrit sous le n° <b>13</b> de la liste du canton d' <b>Attichy</b> Classé dans la <b>1<sup>e</sup></b> partie de la liste en <b>1913</b> .		Degré d'instruction : <b>2</b>																										
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. Incorporé à compter du <b>9 Octobre 1913</b> Arrivé au corps et départ de <b>2<sup>e</sup> Classe le 9 Octobre 1913</b> . <b>Parti pour le service auxiliaire pour rétablissement chirurgie de l'oreille par direction du Général Bon</b> la subvention d'arras du <b>2 Mars 1914</b> maintenu à son corps <b>Attichy</b> et <b>3</b> par la loi de finances d'arras du <b>21 Mars 1914</b> <b>avant rétablissement de l'arras</b> <b>Arras del Centre</b> le <b>25 Avril 1916</b> . <b>Antécédents de service conduits accordés</b> <b>Parti dans le service auxiliaire par le Conseil de Revision de l'arras le 3 novembre 1914</b> <b>Parti à l'arras le 19 Janvier 1916</b> . <b>Arrivé au corps le 14 Janvier 1916</b> <b>Reforme temporaire</b> <b>1<sup>er</sup> Indigné par la loi de réforme d'arras du 15 Janvier 1916</b> <b>peut être réadmis rétablissement</b> <b>Classe 2<sup>e</sup> aux</b> par la loi de réforme de la loi du <b>9 décembre 1916</b> . <b>Reparti à l'arras le 19 Janvier 1917</b> , au <b>13<sup>e</sup> Rég. Terr. d'Inf.</b> (Bureau de l'arras de l'arras) <b>à la suite de Couquignies, à Villers Cotteret</b> <b>Arrivé au corps le 19 Janvier 1917</b> , <b>Détaché pour le nouvel ordre le 13 Janvier 1917</b> <b>maison Delaunoy</b> <b>Belleville et St-Denis</b> Décidé le <b>7 Avril 1917</b> des suites de maladie à l'hôpital auxiliaire de <b>St-Denis de la Forêt (S.S.)</b> <b>Arrivé le 2<sup>e</sup> de deux semaines par le ministre d'arras</b>		CORPS D'AFFECTATION. <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>NUMÉROS</th> </tr> <tr> <th></th> <th>EN CONTRÔLE SPÉCIAL.</th> <th>MATRICULE OU EN RÉPÉRIRE.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Armée active.</td> <td></td> <td><b>6995</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td><b>11111</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td><b>14321</b></td> </tr> <tr> <td>Disponibilité et réserve de l'armée active.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Armée territoriale et sa réserve.</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			NUMÉROS		EN CONTRÔLE SPÉCIAL.	MATRICULE OU EN RÉPÉRIRE.	Armée active.		<b>6995</b>			<b>11111</b>			<b>14321</b>	Disponibilité et réserve de l'armée active.			Armée territoriale et sa réserve.							
	NUMÉROS																											
	EN CONTRÔLE SPÉCIAL.	MATRICULE OU EN RÉPÉRIRE.																										
Armée active.		<b>6995</b>																										
		<b>11111</b>																										
		<b>14321</b>																										
Disponibilité et réserve de l'armée active.																												
Armée territoriale et sa réserve.																												
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS. (Empty section)		LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dates.</th> <th>Communes.</th> <th>Subdivisions de région</th> <th>D'habitants.</th> <th>D'arras.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>19/1/16</b></td> <td><b>Attichy de l'Oise</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>14/3/16</b></td> <td><b>Attichy de l'Oise</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>3/10/16</b></td> <td><b>Attichy de l'Oise</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>19/1/17</b></td> <td><b>St-Denis de la Forêt (S.S.)</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D'habitants.	D'arras.	<b>19/1/16</b>	<b>Attichy de l'Oise</b>				<b>14/3/16</b>	<b>Attichy de l'Oise</b>				<b>3/10/16</b>	<b>Attichy de l'Oise</b>				<b>19/1/17</b>	<b>St-Denis de la Forêt (S.S.)</b>			
Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D'habitants.	D'arras.																								
<b>19/1/16</b>	<b>Attichy de l'Oise</b>																											
<b>14/3/16</b>	<b>Attichy de l'Oise</b>																											
<b>3/10/16</b>	<b>Attichy de l'Oise</b>																											
<b>19/1/17</b>	<b>St-Denis de la Forêt (S.S.)</b>																											
CAMPAGNES. Conté l'Allemagne du <b>20 Août 1914</b> au <b>10 Janvier 1918</b> au <b>19 Janvier 1918</b> du <b>19 Janvier 1917</b> au <b>7 Avril 17</b>		BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC. (Empty section)																										
MÉMOIRES D'ARRAS. Réserve... 1 <sup>er</sup> dans l... du au 2 <sup>e</sup> dans l... du au Supplémentaires... dans l... du au Armée territoriale... 1 <sup>er</sup> dans l... du au Supplémentaires... dans l... du au Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du au Du au		ÉPOQUE À LAQUELLE L'ARRAS DOIT PASSER DANS : la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale. DATE DE LA LIBÉRATION DU SERVICE MILITAIRE.																										
Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).																												

Paris et Langres - Imprimants et Libraires militaires Henri CHARLES LAFAYETTE. - N 1001 lit.